

*Attribution de temps*

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre! Je rappelle au secrétaire parlementaire qu'il doit s'adresser à la présidence.

**M. Simmons:** C'est ce que je pensais faire. J'invite les messieurs à gauche de Votre Honneur à être sincères avec leurs électeurs, à leur dire qu'ils ne veulent pas que les jeunes propriétaires de maisons qui doivent renouveler leur hypothèque aient droit à des subventions ou au report de l'intérêt.

**M. Blenkarn:** Quelles subventions?

**M. Simmons:** Lisez le bill.

**M. Blaikie:** La subvention est pour la banque.

**M. Simmons:** La subvention est pour les propriétaires. Elle peut atteindre \$3,000.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Simmons:** Je sais que la vérité ne plaît pas à ceux qui veulent saper le programme en invoquant toutes sortes d'arguments fallacieux. C'est un bon projet de loi. Une fois adopté, malgré l'obstruction aveugle et bornée de l'opposition qui cherche davantage à marquer des points qu'à défendre les intérêts des électeurs, ce projet de loi règlera une partie des difficultés des jeunes propriétaires de maisons que je représente.

Puis, il y a le budget et les perspectives vraisemblables d'une diminution du taux d'inflation. J'invite les députés à vérifier la tendance des derniers mois. Elle indique un fléchissement du taux d'inflation.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Simmons:** Voilà encore une vérité qu'ils refusent d'admettre. Le taux d'inflation tombe . . .

**M. Lewis:** Oui, sur la tête des Canadiens.

**M. Simmons:** Je suis tout prêt à communiquer les chiffres à mon collègue, s'il ne les connaît pas.

**M. Lewis:** Vos chiffres.

**M. Simmons:** Non, pas les miens, ceux d'analystes indépendants. Les analyses indépendantes réalisées ces derniers mois révèlent une tendance à la baisse. Le député est libre de ne pas me croire. Ce sont des vérités que l'opposition ne peut pas supporter d'entendre à la Chambre. Cela sape sa théorie, selon laquelle tout au Canada est mauvais, tout val mal. Eh bien, certaines choses vont bien, notamment la tendance à la baisse de l'inflation.

**M. Lewis:** Voudriez-vous des élections?

**M. Simmons:** Je suis tout prêt à me présenter aux élections contre le député le jour qui lui convient. Mon temps de parole est-il déjà écoulé, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur adjoint:** Oui.

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur l'Orateur, nous avons entendu critiquer les députés de l'opposition aujourd'hui; on les a accusés notamment d'être des obstructionnistes irréflechis, de faire de l'obstruction systématique à l'égard de ce bill et d'autres et de refuser de collaborer avec le gouvernement.

Je voudrais signaler tout d'abord que le gouvernement vient encore une fois de nous imposer la clôture, ni plus ni moins. Que ce soit aux termes de l'article 75 ou de l'article 33 du Règlement, il limite le débat. Je voudrais citer quelques chiffres, concernant la présente session parlementaire, qui prouvent que l'opposition a joué son rôle avec sérieux. Nous avons collaboré avec le gouvernement chaque fois que c'était nécessaire.

En examinant les données, je constate que 84 bills ont été adoptés à l'étape des première, deuxième et troisième lecture au cours de la présente session. En outre, 11 autres bills ont subi la première et la deuxième lecture et certains sont allés jusqu'à l'étape du rapport. D'autres ont été examinés très sérieusement par divers comités.

Il appert que les députés de notre parti ont fait leur possible pour garantir l'adoption de bonnes mesures législatives lorsqu'elles sont proposées par le gouvernement, et ce, le plus rapidement possible, après avoir pu débattre suffisamment la question.

Je ne crois pas qu'en ce moment ou à d'autres occasions au cours de cette législature, nous ayons agi de façon irréflechie ou que nous ayons fait de l'obstruction systématique, comme le prétendent si cavalièrement les députés d'en face. Il est vrai qu'à certains moments, le Parlement a tenu tête au gouvernement. Par exemple, le bill C-48 aurait modifié de fond en comble la réglementation de la mise en valeur du pétrole et du gaz presque partout au Canada. Cela ne nous convenait pas. L'histoire montrera que c'était une mauvaise mesure législative pour le Canada. Dans ce cas-là, nous avons parfaitement raison de refuser de l'entériner.

Si le gouvernement s'était montré disposé à faire certaines concessions et à tenir compte du point de vue des autres députés, et s'il avait cédé un peu de terrain, il aurait obtenu notre collaboration, mais ce ne fut pas le cas. Le gouvernement voulait nous l'imposer à tout prix.

Les députés se rappelleront que l'article 75c du Règlement a servi à certaines reprises, et particulièrement dans le cas du bill C-48. L'article 33 a été invoqué à une ou deux reprises lui aussi. Cette affaire me préoccupe de plus en plus. Auparavant, la clôture était considérée comme un instrument extraordinaire. Elle était imposée seulement dans les cas où il était vraiment impossible de s'entendre. Les gouvernements hésitaient à y recourir. Ils respectaient le droit des députés de discuter à fond les questions à l'étude et d'en arriver à des compromis judicieux. Ce n'est pas le cas du gouvernement actuel qui impose la clôture tout naturellement. Aujourd'hui, quand le gouvernement a recours à la clôture, les députés et la population ne sont plus aussi décontenancés. C'est comme crier au loup. La première fois, beaucoup de gens s'énervent et courent ça et là. Mais après une quinzaine de fois, ils s'habituent. Je crains que les Canadiens ne soient en train de s'habituer peu à peu à ce que le gouvernement impose la clôture à tout bout de champ. J'estime que ce recours répété à la clôture est une façon d'abuser du Parlement.